



MAIRIE
d'

ABIDOS

64150

Tél./Fax : 05 59 71 57 15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ABIDOS**

Séance du Mardi 28 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Président.

Présents : Mmes Karine AGRAFEIL, Martine BACARDATZ, Denise BAQUÉ, Monique BORDENAVE, Morgane BUISSON, Valérie BUISSON, Laure DOS SANTOS, Emmanuelle PRUDENCE, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Michel CORRAL, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PÉRY, Roger TROUILLET.

Absents excusés : Mmes Dalila ABBAS, Mélinda CAZALET, M. Guy LAFFITTE.

Mme Morgane BUISSON a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Service de portage de repas à domicile

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération en date du 26 février 2016, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place son propre système de portage de repas à domicile.

Les repas sont préparés par un fournisseur, l'agent communal assure le retrait des repas et la livraison au domicile des usagers avec son véhicule personnel. Le fournisseur facture les repas au CCAS qui émet un titre de recette au nom de chaque bénéficiaire. A réception du titre de recette, les bénéficiaires s'acquittent du prix des repas directement auprès de la Trésorerie de MOURENX.

Monsieur le Président précise que c'est le CCAS qui prend en charge les frais de livraison et il propose de fixer les tarifs des repas de la façon suivante :

- **7 €** par repas pour les plus de 65 ans,
- **prix réel** du repas pour les moins de 65 ans.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,
- **DÉCIDE** de rembourser les frais kilométriques de l'agent communal sur la base du barème de la fonction publique,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Receveur Municipal.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que susdits.

Nombre de membres en exercice...17
Nombres de membres présents14
Nombres de suffrages exprimés14
Votes : contre 00
 pour 14
Date de convocation : 21 juillet 2020
Date d'affichage : 28 juillet 2020

Le Président,


Jean-Claude MIRASSOU

